

CRITÈRES D'ADMISSION ET DE MAINTIEN - SAE NIVEAU ÉCOLE OBLIGATOIRE (SEC1)

Pour être admis ou maintenu dans la structure SAE, l'élève doit :

- avoir 12 ans révolus au 31 juillet ;
- consacrer 10 heures au moins à la pratique de son sport ou de son art ;
- participer à des compétitions sportives de niveau national ou à des activités artistiques ;
- **être recommandé par une entité sportive ou artistique reconnue par la structure SAE ou être recommandé par le responsable sportif ou artistique de la discipline ;**
- répondre aux critères de la discipline sportive ou artistique (voir ci-dessous).

SPORTS INDIVIDUELS

AGRÈS

Participer au minimum à 6 concours dans la catégorie 5 ou supérieure et obtenir 36 points dans 2 concours sur 6 et obtenir 37 points dans 1 concours sur 6.

ATHLÉTISME

Appartenir à une sélection nationale ou obtenir la limite du cadre régional et appartenir au cadre régional et obtenir un préavis favorable du département technique de l'AJA.
Évaluation du potentiel par le responsable sportif SAE ou être dans le « top 25 » selon le ranking Swiss Athletics (âge et discipline).

BADMINTON

Faire partie du cadre régional ou national ou être dans le « top 10 » des tabelles de la Fédération suisse de badminton dans les catégories U13, U15 ou U17.

CYCLISME

Appartenir au cadre régional ou national ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale ou figurer au classement national.

ÉQUITATION

Être en possession d'une licence de saut.
Résultats exigés à l'entrée en (31 décembre de l'année précédente) :
- 9ème : 75 SoP avec le même cheval.
- 10ème : 150 SoP avec le même cheval.
- 11ème : 270 SoP avec le même cheval.

ESCALADE

Appartenir au cadre régional ou national.

GOLF

Appartenir au cadre régional Elite (U12/U14) ou à une sélection nationale (U16) ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide.

JUDO

Appartenir au cadre régional ou national.

Passage de tests de sélection/détection :

- évaluation des aptitudes physiques, des aptitudes techniques, des aptitudes liées au jeu et du potentiel,
- entretien individuel.

KARATÉ

Appartenir à un point de soutien régional de Swiss Karate Talents ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide.

NATATION

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand ou atteindre 6.5 points Rudolph à 12 ans ou 7.5 points Rudolph dès 13 ans par année d'âge sur au moins une discipline en petit ou grand bassin.

L'obtention des points est arrêtée au 15 février de chaque année mais au moins une semaine (7 jours) avant le délai final pour la remise des inscriptions SAE.

PATINAGE

Admission ou Maintien : niveau national.

Les critères doivent être obtenus au plus tard fin mars de l'année d'inscription.

SKI ALPIN

Appartenir à une sélection nationale ou appartenir à une sélection cadres romands A ou B ou appartenir au CRP.

TENNIS

Avoir atteint le niveau suivant :

Année scolaire	Garçons	Filles
9 ^{ème}	R5, licence 1, 5200 pts	R4, licence 1, 6100 pts
10 ^{ème}	R4, licence 1	R3, licence 1
	R4, licence 2, 6400 pts	R3, licence 2, 7200 pts
11 ^{ème}	R3, licence 1	R2, licence 1
	R3, licence 2, 7500 pts	R2, licence 2, 8500 pts

Participation à une séance d'entraînement afin de déterminer le niveau de jeu et la potentialité des joueurs.

Prise en compte du vécu d'entraînement.

SPORTS COLLECTIFS

BASKETBALL

Admission

Faire partie d'une sélection cantonale ou nationale ou faire partie d'une structure reconnue par Swiss Basketball et observation durant la saison par le responsable sportif SAE et admission sur proposition du responsable sportif SAE et participation aux stages de sélection BVN.

Maintien

Faire partie de l'équipe U16 inter.

FOOTBALL

Faire partie d'une équipe TEAM JURA disputant le championnat national junior élite FE14 / M15 / M16 (BEJUNE).

HOCKEY

Admission en 9^{ème} : dernière année U13 et participation au championnat U13 Elites.

Admission ou Maintien dès la 10^{ème} : participation au championnat U15 Elites ou U17 Top.

VOLLEYBALL

Admission :

Passer avec succès les tests de sélection/détection portant sur :

- évaluation des aptitudes physiques, des aptitudes techniques et de coordination, des aptitudes liées au jeu et du potentiel de progression,
- évaluation de la motivation dans un entretien individuel.

Pour les filles n'habitant pas le Canton du Jura : être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card régionale ou nationale.

Maintien :

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre national élargi ou être membre de la Sélection de l'Association régionale (SAR) ou disposer d'un potentiel permettant, à terme, d'appartenir à une équipe en 1^{ère} ligue.

ARTS

ARTS DU CIRQUE

Audition devant un jury d'experts. Les aptitudes suivantes sont évaluées :

- la danse,
- le théâtre,
- les aptitudes physiques et acrobatiques,
- un numéro de la discipline de prédilection.

DANSE

Audition devant un jury d'experts :

- cours de danse classique,
- cours de danse contemporaine.

MUSIQUE

Audition devant un jury d'experts :

- présenter deux morceaux de styles différents,
- test de solfège,
- entretien avec le jury.

THÉÂTRE

Audition devant un jury d'experts :

- cours de type SAE théâtre,
- entretien avec le jury.